

360 GESTION PRIVEE

Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes sur la
transformation de la société à responsabilité
limitée 360 GESTION PRIVEE en société
par actions simplifiée

BORDEAUX

35 Avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat
tel : 05.57.22.45.22
fax : 05.56.08.14.22

www.db3c.fr
contact@db3c.fr

360 GESTION PRIVEE

796 avenue des Rémouleurs
ZA Pedebert
40150 SOORTS-HOSSEGOR

Ce rapport contient 5 pages

Société membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux

RCS Bordeaux 794 243 543 – APE 6920Z

N TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 40794243543



360 GESTION PRIVEE

Siège social : 796 avenue des Rémouleurs

ZA Pedebert

40150 SOORTS-HOSSEGOR

Capital : 3.000 €

RCS 904 692 399

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée 360 GESTION PRIVEE en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 11 décembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au 31 décembre 2024 ainsi qu'au 31 octobre 2025, au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Analyse de votre bilan :

Actif (€)	31/10/2025	% bilan	31/12/2024	% bilan
Actif immobilisé	53 445	39%	5 151	4%
Actif circulant	95 816	69%	64 913	47%
Disponibilités	208 385	151%	68 269	49%
Total actif	357 646	259%	138 333	100%

Passif (€)	31/10/2025	% bilan	31/12/2024	% bilan
Capitaux propres	203 586	147%	101 333	73%
Provisions pour risques et charges	0	0%	0	0%
Dettes financières	46 991	34%	7 076	5%
Passif circulant	107 069	77%	29 924	22%
Total passif	357 646	259%	138 333	100%



Les capitaux propres se décomposent en :

- Capital social : 3 K€
- Réserves : 98 K€ au 31/10/2025 contre 44 K€ au 31/12/2024
- Résultat de l'exercice : 102 K€ au 31/10/2025 contre 54 K€ au 31/12/2024

Analyse de votre compte de résultat :

en €	31/10/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	342 061	245 280
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits et transferts de charges	7	8
Achats et charges externes	136 522	100 276
Impôts et taxes	827	2 555
Salaires et charges sociales	53 966	68 674
Autres charges	8	4
Excédent Brut d'Exploitation	150 745	73 779
Reprise de dotations aux amort. et prov.	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	1 141	1 428
Résultat d'exploitation	149 604	72 351
Produits financiers	663	1
Charges financières	622	246
Résultat financier	41	-245
Résultat courant	149 645	72 106
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	20 782	7 408
Résultat exceptionnel	-20 782	-7 408
IS	26 609	10 604
Résultat net	102 254	54 094



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à obtenir les derniers comptes clos au 31/12/2024 ainsi qu'une situation intermédiaire au 31/10/2025 ;
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le Bouscat, le 16 décembre 2025

DB3C Audit
Commissaire à la transformation
Aurélien GERNEZ